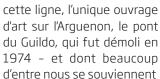


1936, les premiers congés payés sur la Côte d'Émeraude

1936, une petite révolution, le Front Populaire vote la loi instaurant les premiers congés payés. Ce sont ainsi 600 000 personnes, familles, couples, célibataires, qui prennent la route de leurs premières vacances.

t notre belle région de la côte d'Émeraude est une destination privilégiée grâce à la ligne de train Plancoët/Saint-Cast qui fonctionna de septembre 1906 à février 1939. Elle reliait les communes d'Yffiniac - Matignon et le Guildo - Saint-Briac. À noter, sur



LE BORD DE MER I ÉTAIT BIEN ENTENDU LA DESTINATION PRIVILÉGIÉE

En cet été 1936, l'heure est à l'insouciance. Si les vacances s'ouvrent à tous, qu'à cela ne tienne, on enfourche vélos et tandems pour s'échapper, la voiture étant un luxe. C'est le temps de la découverte des premiers bains, de la pêche à pied, de toutes les joies que le bord de mer peut offrir. Pour beaucoup, il s'agissait d'une première!



Août 1936. Des gares bondées, des trains pleins à craquer. Sur les plages de France, des milliers d'ouvriers "enthousiastes", en "Marcel", pieds nus, découvrent la mer et les joies du camping improvisé en famille, goûtant à leurs toutes premières vacances sans perte de salaire.

Il y avait de la joie, celle d'avoir gagné cette conquête sociale, celle de la découverte, ce bonheur de dire "je ne vais pas travailler et je vais être payé"! C'était une notion impensable jusque-là. Malgré tout, les congés payés vont changer la vie de millions de personnes et aller à la plage en juillet et août est maintenant une activité quasi-naturelle.

MAIS LA CAMPAGNE N'ÉTAIT PAS EN RESTE!

Nos fermes pouvaient être des lieux d'accueil pour planter une tente ou abriter des jeunes dans une grange. Mais aussi, permettaient de regrouper les membres d'une même famille, qui ainsi pouvaient participer aux moissons, aux activités des champs durant ces congés exceptionnels.

Les bons produits de notre terroir se dégustaient en mode casse-croûte, dans un panier, pour des pique-niques au bord d'un lac ou d'une rivière ou dans un champ, pour profiter de l'herbe verte et passer du bon temps en famille ou entre amis... la vie devenait simple le temps d'un été!

www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre 22 130 ST-LORMEL Tél.: 02 96 84 14 80 mairie.st.lormel@orange.fr

Horaires d'ouverture au public :

Tous les matins, du lundi au samedi, de 9h à 12h et le jeudi soir de 16h à 18h.

Numéro d'appel d'urgence CCAS en dehors des heures d'ouverture du standard (9 h-12h & 14 h-17h30) au 06 74 65 55 64

→ FERMETURE D'ÉTÉ

DE LA MAIRIE: Pour des raisons d'organisation des services municipaux administratifs, la mairie sera fermée au public les samedis matins du 24 juillet au 21 août 2021 inclus.

Imprimeur Gérant :

René BOUAN

Ont participé à la réalisation :

William AUBIN , René BOUAN, Deborah LE DREF, Catherine SORGNIARD, Josiane ROBISSOUT , Thomas SCHMITT

Création et mise en page :

Cocktail Graphic 22130 Saint-Lormel www.cocktail-graphic.com





ET CETTE ANNÉE-LÀ...

La TSF (Transmission sans fil: ancêtre de la radiodiffusion) diffusait des refrains que nos grands-parents fredonnaient: « Mon légionnaire » d'Edith Piaf; « Ma pomme » de Maurice Chevalier, « Vous

qui passez sans me voir » de Jean Sablon. Et sur un air célèbre de 1936 « Marinella » de Tino Rossi, le conseil municipal vous souhaite un agréable été et de belles vacances dans notre si belle région.

LE SAVIEZ-VOUS?

LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE sur notre commune!: L'élagage des plantations est indispensable à son déploiement!

Téléphone et Internet sont des services indispensables pour les particuliers comme pour les professionnels et entreprises. Les plantations situées à proximité des réseaux de communication aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement voire une interruption des services de téléphone et d'internet. Le frottement et la chute des branches peuvent ainsi provoquer des coupures aux conséquences graves en cas d'urgence: personnes dépendantes isolées, télétransmissions coupées, alarmes inactives, etc...

Conformément à la législation en vigueur, il appartient aux propriétaires de réaliser l'élagage des plantations sur leur terrain, lorsque celles-ci sont trop proches des lignes de communication.



LES BRÈVES* du Conseil Municipal

DU 28 MAI 2021

Étaient présents:

BOUAN René,
AILLET Louis,
AUBIN William,
BOUAN Chantal,
DAUNAY Loïc,
LEBORGNE Régine,
NEUTE Françoise,
PLESTAN Sylvaine,
PORCHER Aurélie,
RAULT Philippe,
ROBISSOUT Josiane,
SCHMITT Thomas

Absents excusés:

MENIER Mireille (procuration à LEBORGNE Régine) SUIRE Thierry (procuration à AILLET Louis).

* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : www.saint-lormel.fr

LOCAL COMMERCIAL sis 21 bis rue des Tilleuls : un nouveau locataire

Après la présentation par Giovanni Blivet et Bruno Duval de leur projet de préparation et vente de restauration rapide, le conseil municipal accorde à Bruno DUVAL, un bail précaire de 6 mois à partir du 1er juin 2021 moyennant un loyer mensuel de 400 € et une caution de 2 mois de loyer. Tous travaux devront être soumis à l'accord du Maire. Il lui a également été donné l'autorisation d'occuper l'espace situé au-devant du local pour une terrasse moyennant la redevance pour occupation du domaine public en vigueur.



Compte rendu des réunions de Dinan Agglomération

1) Conférence des maires du 12 avril 2021

Présentation des futurs dispositifs d'aides aux communes de l'État, de la Région et du Département : Il découle des renseignements pris après la réunion que Saint-Lormel n'a pas de projet suffisamment avancé pour pouvoir prétendre à des subventions en 2021. En revanche, la restructuration de la salle polyvalente pourra faire l'objet de demandes pour 2022, en mettant l'accent sur les économies d'énergie induites.

2) Conseil communautaire du 26 avril 2021

Présentation des modalités de la modification annuelle du PLUi - Les communes seront invitées en septembre 2021 à transmettre leurs demandes et les demandes reçues de particuliers avec avis.

3) Conférence des maires du 17 mai 2021

Gestion des eaux pluviales urbaines: Une réflexion va être menée en 2021 pour définir les modalités de la gestion intercommunale des eaux urbaines par Dinan Agglomération (compétence communautaire obligatoire): 3 phases:

- 1) inventaire des réseaux -
- 2) élaborations de scénarios sur les missions exercées directement par Dinan Agglomération et celles déléguées aux communes -
- 3) décisions.

Urbanisme: dématérialisation des dépôts des demandes obligatoire à compter du 1er janvier 2022. Seront ensuite également dématérialisées l'instruction des demandes et les décisions (arrêtés du Maire).



Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) 2017-2021: prolongation d'une année de la convention

> Rappels:

À la demande de l'État et des collectivités locales, le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre assure la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin-versant de l'Arquenon. Suite à la labellisation du PAPI Arquenon par le comité de bassin Loire-Bretagne, l'ensemble des partenaires techniques et financiers du PAPI ont signé le 16 décembre 2016 une convention cadre pour s'engager officiellement à mettre en œuvre les actions sur une période de 4 ans, entre 2017 et 2020.

Un premier avenant au contrat a été signé le 04 juillet 2019, prolongeant d'une année supplémentaire le programme (2017-2021), afin de finaliser les actions en cours ou non débutées, et de faire évoluer la liste des actions prévues au PAPI (ajout-modification-retrait d'actions). Certaines évolutions réglementaires et législatives ont également été intégrées au PAPI via l'avenant.

Lors du COPIL (COmité de PILotage) du PAPI Arguenon du 17 décembre 2020, le calendrier prévisionnel des actions majeures du PAPI a été présenté : certaines études devraient s'achever fin 2021, voire 2022 pour l'étude d'optimisation du barrage anti-marée. Ces études pourraient entraîner la réalisation de travaux qui seraient intégrés dans un futur PAPI, qui démarrerait au 1er janvier 2023. Le PAPI actuel s'achevant officiellement le 31 décembre 2021, le COPIL du PAPI Arguenon a validé le principe de prolongation d'une année supplémentaire du programme en cours (1er janvier 2017 au 31 décembre 2022),



qui permettra de finaliser dans les temps les actions restantes, et d'envisager la phase de coconstruction du PAPI de travaux en 2022, après la réalisation du bilan du 1er PAPI.

La prolongation de la durée de la convention du PAPI Arguenon fera l'objet d'un « avenant simple », sans nouvelle labélisation, car cette modification du programme ne remettrait pas en cause l'économie générale du projet.

L'avenant à la convention cadre du PAPI n'entraînerait pas d'incidence financière pour la commune de Saint-Lormel.

Le dépôt du dossier de l'avenant au PAPI Arguenon auprès du Préfet des Côtes d'Armor en vue d'une instruction par les services de l'État était prévu au mois de mai.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la prolongation de la convention du PAPI Arguenon d'une année supplémentaire dans le cadre du projet d'avenant au programme 2017-2021 et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

• Dinan Agglomération

Projet de convention de prestations de service pour l'assainissement collectif

Dans le cadre de son service d'assainissement en régie Dinan Agglomération a besoin de l'exercice de certaines missions

par les régies communales pour la gestion courante des stations d'épurations (entretien des abords, analyses hebdomadaires autocontrôles) et éventuellement des travaux ponctuels. Aussi, il convient de mettre en place une coopération entre la Commune et Dinan Agglomération par le biais d'une convention de service visant à préciser les conditions techniques et financières dans lesquelles la Commune assurera, à titre transitoire, des prestations ponctuelles pour le compte de Dinan Agglomération dans le cadre de la compétence Assainissement.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte :

- la liste des prestations pouvant être effectuées par les agents communaux, au nom et pour le compte de Dinan Agglomération dans le cadre de la compétence Assainissement (le choix des prestations assurées par les agents communaux figurera dans la convention de prestation de service) :
- Le service aux usagers (gestion de la clientèle, facturation)
- La tonte/le débroussaillage (entretien paysager)
- La taille de haies
- Analyses hebdomadaires : autosurveillance
- Faucardage annuel des roseaux avec désherbage ponctuel des lits
- Nettoyage du dégrilleur

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ DISTRIBUTION DU COURRIER ET DU BULLETIN COMMUNAL « LE RÉVEIL » :

Pour faciliter les distributions, merci de rendre vos boîtes aux lettres visibles et accessibles.

→ BIENTOT 16 ANS! PENSEZ AU RECENSEMENT, C'EST OBLIGATOIRE

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en JUILLET 2005 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).

• Démarche :

En ligne: Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

Sur place: En mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants: Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport); Livret de famille. A savoir: il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.



- Nettoyage du panier dégrilleur présent dans un poste de relèvement (PR)
- Intervention exceptionnelle/ travaux exceptionnels (20 €/ heure) sur demande de Dinan Agglomération
- Ainsi que le paiement forfaitaire selon le type de mission, comprenant, outre le coût horaire des agents municipaux, le coût du matériel utilisé le cas échéant, comme suit : Coût horaire tonte : 26,00 €/h Coût horaire autres tâches: 24,60 €/h

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ REPORT COLLECTE DES DÉCHETS:

En raison du mercredi 14 juillet la collecte des ordures ménagères pour les secteurs collectés le vendredi 16 juillet est reportée au samedi 17 juillet

♦ HORAIRES D'ÉTÉ DES DÉCHETTERIES :

• PLANCOËT ZA de Nazareth

Du 1^{er} février au 31 octobre Lundi: 9h à 12h Mardi. Mercredi, Vendredi et Samedi : 9h à 12h et 14h à 18h Jeudi : 14h à 18h

• LA LANDEC ZA de Beauvent

Du 1er février au 31 octobre Lundi, Mardi et Vendredi : 14h à 18h Mercredi et Samedi : 9h à 12h et 14h à 18h

Coût horaire d'un agent technique : 20,00 €/h

Forfait tonte Lagune grand site.....1586 € Forfait tonte Lagune petit site......975 € Forfait tonte STEP......585€ Forfait taille de haies 492 € Forfait autosurveillance.....520 € Forfait faucardage avec désherbage ponctuel des lits590 € Forfait nettoyage dégrilleur.....1560 € Forfait nettoyage panier dégrilleur dans un PR780 € et autorise le Maire à signer la convention de service avec Dinan Agglomération, aux charges et conditions qu'il jugera convenables et notamment celles figurant dans le projet de convention ci-dessus analysé

• Rapport Prix Qualité Service déchets (RPQS) 2019

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) déchets de l'année 2019 transmis par Dinan Agglomération.

• Demande de subvention de la chambre de métiers et de l'artisanat des Cotes d'Armor

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor sollicite une participation à ses charges de fonctionnement par une subvention calculée sur le nombre d'apprentis résidant sur la commune qui suivent leurs cours, à raison de 100 € par jeune (4 jeunes concernés). Pour information, en 2019 le conseil municipal avait attribué une subvention de 50 € par apprenti soit 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'accorder à la Chambre de

métiers et de l'artisanat des Côtes d'Armor une subvention de 50 € par apprenti, soit 200 € pour l'année 2021

.....

• Projet de restructuration de la salle polyvalente: première étude de faisabilité

Une rencontre a eu lieu le 4 mai 2021 avec Madame VIDELO, architecte-conseil au Conseil d' Architecture, d' Urbanisme et de l' Environnement des Côtes d'Armor (CAUE 22) afin de présenter une première étude de faisabilité d'une restructuration de la salle polyvalente.

Cette 1ère étude prévoit la construction d'une extension du bâtiment « Mairie-Salle Polyvalente » côté rue Saint-Pierre, de manière à abriter la salle polyvalente et la partie Est de l'actuelle salle. D'autre part elle permettrait l'aménagement de la partie ouest de l'actuelle salle en salle du conseil/salle des mariages et salles de réunion. Après analyse, le conseil municipal est favorable à la poursuite du projet exposé par le CAUE.

• Hameau de la tourelle: dénomination de rue

La voie qui traversera le lotissement « le Hameau de la Tourelle » sera nommée « la rue des cerisiers ».

Ressources humaines: recrutements d'agents contractuels

Il est rappelé qu'en application des dispositions de l'article 3 de la loi n ° 84-53 du 26 janvier 1984, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité et à un accroissement saisonnier d'activité

C'est ainsi que ces recrutements peuvent être effectués par contrat à durée déterminée de : 1) Maximum douze mois, renouvellements compris, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs pour un accroissement temporaire d'activité,

2) Maximum six mois, renouvellements compris, pendant une même période de douze mois consécutifs pour un accroissement saisonnier d'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Valide les recrutements dans les conditions prévues par les articles 3 et 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 d'agents contractuels pour des besoins temporaires liés:
- à un accroissement temporaire d'activité.





- à un accroissement saisonnier d'activité,
- au remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels,

• Charge M. le Maire de :

- constater les besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier d'activité et au remplacement temporaire des fonctionnaires et des agents contractuels,
- déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des agents contractuels recrutés selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
- procéder aux recrutements,
- **Autorise M. le Mair**e à signer les contrats nécessaires,
- **Précise** que ces agents contractuels seront rémunérés selon les dispositions prévues par les deux premiers alinéas de l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 iuillet 1983 :
- le traitement indiciaire, et éventuellement le supplément familial de traitement, afférents aux emplois auxquels ils sont nommés,
- le régime indemnitaire dans les conditions fixées par la délibération pour les agents non titulaires,

En application de l'article 5 du décret n° 88-145 du 15 février 1988, les agents contractuels ainsi recrutés qui, à la fin de leur contrat, n'auront pu bénéficier de leurs congés annuels, seront indemnisés dans la limite de 10 % des rémunérations totales brutes perçues,



• **Précise** que dans le cas du remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel, le contrat pourra prendre effet avant le départ de l'agent remplacé

Restauration scolaire : étude du changement de fournisseur de repas

La commune de Créhen accepterait de nous fournir des repas en liaison chaude en nous les facturant à leur prix de revient. Les repas seraient préparés par leur cuisinière (confection de 100 repas environ chaque jour dont environ 50 pour Saint-Lormel), sous forme de cuisine traditionnelle avec fournisseurs circuits courts et intégration du bio.

La 1ère simulation pour un repas enfant fait ressortir un prix d'achat du repas à 6,38 € (3,23 € chez Convivio à ce jour).

Ce qui représenterait un reste à charge pour la commune de 8,46 € (5,31 € à ce jour) sans le coût du transport (achat véhicule, norvégiennes, personnel...).

Après discussion et au vu des conditions financières, le Conseil Municipal décide de ne pas poursuivre l'étude avec la commune de Créhen.

Projet du lotissement "le Courtil Saint Pierre":

- Un point sur le dossier a été effectué le 25 mai 2021 avec l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités) et le service « Urbanisme » de Dinan Agglomération.
- L'ADAC va maintenant rédiger un dossier de consultation en vue du choix d'un cabinet de maîtrise d'œuvre, qui pourrait ainsi être choisi par la Commune en septembre 2021. L'opération comprendrait, outre les travaux internes au lotissement, l'aménagement du carrefour d'entrée et les liaisons piétonnes et cyclistes.

Projet de rénovation de la toiture de l'église du Vieux Bourq

Une subvention prévisionnelle DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) de 10 360 € vient d'être attribuée à la commune.

La séance est levée à 23h46.

Prochain conseil municipal:

vendredi 2 juillet 2021 à 20h. Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est téléchargeable sur notre site web: www.saint-lormel.fr et est disponible en mairie

LES INFOS DE LA MAIRIE

◆ PLAN NATIONAL CANICULE:

Recensement à titre préventif

Afin de disposer de la liste des personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sociaux et sanitaires, en cas de canicule et de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence permettant d'y faire face, merci de vous inscrire sur le registre nominatif tenu en mairie.

◆ CALENDRIER
 DES PERMANENCES
 DU MEDIATEUR
 DE JUSTICE:

Pour tout problème de droit privé, le médiateur de justice peut vous aider.

Une fois par mois il tient une permanence sur rendezvous de 9 h à 11 h 30 dans différentes mairies :

• Mardi 6 juillet 2021 à la mairie de Pleudihen.





LE GRAND FORUM DES ASSOCIATIONS

du secteur Plancoët Plélan

Le Grand Forum des Associations devrait avoir lieu le samedi 4 septembre 2021 de 10h à 17h à la salle omnisports de Pluduno sous réserve des contraintes sanitaires en vigueur. Venez choisir l'activité qui vous plaît! Retrouvez de nombreuses associations du secteur Plancoët Plélan dans des domaines d'activités très variés : loisirs culturels et artistiques, activités sportives, vivre ensemble.

À L'ORIGINE **DU GRAND FORUM INTERCOMMUNAL**

Le 1er Grand Forum intercommunal des associations a eu lieu en 2012 dans la salle Omnisports de Pluduno. Cette initiative est due à Thierry Chauveau, alors

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT :

L'Espace Faire de Dinan-Agglomération se tient à la disposition des administrés pour répondre à leurs questions sur les travaux de rénovation énergétique qu'ils envisagent (en tant que propriétaire occupant ou propriétaire bailleur):

aides financières mobilisables, demande d'avis technique sur le choix des matériaux ou des équipements, point sur la situation énergétique de la maison, points de vigilance à avoir face aux démarchages

Accueil téléphonique de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 02 96 87 42 44

+d'infos sur: http://www. dinan-agglomeration.fr

vice président en charge du sport de l'ancienne Communauté de Communes Plancoët Val d'Arguenon. Un groupe de travail, formé d'élus, de membres d'associations et d'agents de collectivité a été constitué afin de définir les objectifs et mettre en place l'organisation. Après la fusion des communautés de communes de Plancoët Val d'Arguenon et de Plélan-le-Petit en 2013, ce groupe de travail, piloté successivement sur différents mandats par Pierrick Sorgniard et Barbara Aulenbacher de Plélan-le-Petit, a su faire évoluer et améliorer cet évènement au fur et à mesure des éditions.

LES OBJECTIFS DU GRAND FORUM DES ASSOCIATIONS

Les 2 principaux objectifs du **Grand Forum des Associations** étaient :

- d'abord de simplifier la vie des citoyens du secteur en leur proposant un évènement unique où toutes les associations du secteur étaient présentes au même endroit et le même jour (auparavant les résidents devaient courir sur plusieurs communes pour s'inscrire ou inscrire leurs enfants, car chacune d'entre elles organisait son propre forum avec ses associations communales).
- ensuite il s'agissait de donner la possibilité à toutes les associations du territoire, même celles qui n'avaient pas accès à un forum, de pouvoir bénéficier d'une telle manifestation entraînant une affluence aussi importante de visiteurs.



UNE ASSOCIATION POUR GÉRER L'ORGANISATION

Suite au désengagement début 2018, de Dinan Agglomération dans l'organisation du Grand Forum, les membres du groupe de travail ont décidé de créer en janvier 2019 l'association "Le Grand Forum des Associations du Secteur Plancoët Plélan". Cette nouvelle structure permet désormais d'organiser et d'animer le Grand Forum des Associations, d'assurer l'information du public sur l'événement et sur l'offre associative du secteur réparti en 3 grandes catégories : "Activités sportives", "Loisirs culturels et artistiques" et "Vivre ensemble".

Le siège social a été fixé à la mairie de Plancoët. Les membres du bureau élus lors de l'assemblée générale en octobre 2020 sont :

- Président : Paul LA DROITTE (Saint-Lormel)
- Vice-présidente : Stéphanie LE ROLLAND (Bourseul)
- Vice-président : Pierrick SORGNIARD (Plélan-le-Petit)
- Trésorière : Marie-Line

.....

HERCOUET (Plélan-le-Petit)

- Vice-trésorière : Marie Christine COTIN (Créhen)
- Secrétaire : Martine RI-CHARD (Saint-Lormel)

COMMENT EST FINANCÉE L'ASSOCIATION **DU GRAND FORUM?**

Le financement est assuré à quasiment 100 % par Dinan Agglomération sous forme de subvention de secteur. Cette subvention sous forme d'enveloppe

est allouée par les maires de chaque secteur aux associations ou évènements à caractère intercommunal. Depuis la mise en place de ce principe, le secteur de Plancoët reçoit une enveloppe de 5 000 € qu'il répartit entre le grand forum pour 3000 € et le comice agricole pour 2000 €. Le secteur de Plélan-Le-Petit verse, quant à lui, un montant de 1500€ au forum. Le budget de cette association repose donc sur un montant global de 4500 € par an permettant d'assurer son bon fonctionnement. Pour assurer la pérennité du Grand Forum, les statuts adoptés permettent désormais de solliciter directement les communes du secteur Plancoët Plélan dans le cas où la subvention intercommunale ne couvrirait plus les frais de fonctionnement.

CONTACT:

Organisation: Association du Grand Forum des associations du secteur Plancoët/Plélan avec le soutien de Dinan Agglomération. Contact:

forum-associations@orange.fr





Des nouvelles **des écoles** Saint-Lormel /Créhen





Des sportifs en herbe

Les enfants de GS-CP ont eu la chance d'aller à la piscine des pommiers de Léhon. Les séances ont débuté au mois de février et viennent de se terminer. Les enfants ont été quelque peu surpris de cette piscine en extérieur qui changeait leurs habitudes. Alors qu'ils étaient en maillots de bain dans une eau chauffée à 28° en moyenne, les adultes eux étaient bien couverts pour parer au froid!!!

Les enfants ont adoré ces séances. Ils ont beaucoup progressé et ont hâte d'y retourner l'année prochaine. En partenariat avec le club de Basket de Pluduno, les enfants ont bénéficié de séances sur le city stade de Saint-Lormel. Ils ont beaucoup progressé, ont appris à dribbler, à se faire des passes... Lors des dernières

séances ils se sont même essayés à des petits matchs (3 contre 3).

Séances pêche avec le Syndicat Mixte Penthièvre Arquenon

> Les enfants ont bénéficié de 5 séances cette année. Lors de la première d'entre elles ils ont été sensibilisés à l'importance de l'eau et au respect de l'environnement. Une deuxième séance a ensuite été consacrée aux poissons. Après ces 2 séances en classe, nous nous sommes rendus à l'étang du Guébriand pour une sortie sur les petites bêtes aquatiques qui y vivent. Ensuite les enfants se sont initiés à la pêche à l'étang de Créhen.

Enfin, et pour conclure les séances pêche de cette année, la classe de GS-CP s'est rendue à la plage du Rougeret à Saint-

→ INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Les nouvelles inscriptions à l'école pour l'année 2021-2022 se font en mairie.

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant

lacut. Ils se sont livrés à une pêche à pieds très fructueuse. Nous avons bien entendu libéré toutes nos trouvailles avant de partir.

Ces sorties en extérieur ont fait un bien fou aux enfants!! Ils attendent avec impatience la sortie de fin d'année au zoo de la Bourbansais.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ SIGNALEMENT MOUSTIQUE TIGRE

Depuis 2020, l'Agence Régionale de Santé (ARS) est responsable de l'application du plan antidissémination de la dengue, du chikungunya et du Zika, élaboré par le Ministère de la Santé en 2006. L'ARS surveille la colonisation du territoire métropolitain par le moustique tigre Aedes albopictus et met en œuvre la lutte antivectorielle (via un opérateur de démoustication) pour empêcher les circulations arbovirales potentielles.

Bien que le moustique tigre ne soit pas encore implanté dans la région Bretagne, sa colonisation est inévitable. Début 2020, l'insecte était implanté dans 58 départements de France métropolitaine, dont le département de la Loire-Atlantique. Installée en France depuis 2004, la propagation du moustique tigre est particulièrement rapide, même au regard d'autres espèces envahissantes. L'implantation de cette espèce en Bretagne au cours des prochaines années est quasi-inéluctable. Afin de retarder l'implantation du moustique tigre sur le territoire et limiter l'impact sanitaire et les nuisances associées, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a mis en place un site internet permettant aux citoyens de connaître les gestes essentiels https://signalement-moustique.anses.fr



Ce site permet également au citoyen de signaler la présence du moustique tigre, en prenant en photo les moustiques observés ressemblant à un moustique tigre. Ces signalements permettent ensuite de prendre les mesures de lutte dès que la présence est signalée et confirmée.

BONNES VACANCES à TOUS! RENDEZ-VOUS EN SEPTEMBRE



VIE COMMUNALE : associations et entreprises

Nouvelles activités à Saint-Lormel

Un nouveau service de restauration dans le bourg : CHEZ GIOVANNI



Le Petit Burger sera ouvert du mercredi au dimanche soir à partir du 1er iuillet Vous pourrez venir déguster des burgers avec un pain boulanger local et des steaks de viande fraiche et des sauces maison, ainsi

que des frites fraîches.

Bruno et Giovanni seront ravis de vous recevoir.

Nouvelle activité : BREIZH APERO



Pour se faire plaisir à l'apéro ou pour accompagner tous les plats, Fabrication artisanale d'olives et d'antipasti (mises en

bouche). Vente sur les marchés dont Saint-Cast Le Guildo le jeudi soir, Saint-Jacut-De-La-Mer le vendredi matin, Plélan-Le-Petit le vendredi soir

Catherine & Erwan MACE 78 La Guérande 22130 SAINT LORMEL 07 82 72 88 68 - Facebook : bzhapero

AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DU RPI:

......

Une fin d'année scolaire s'achève à nouveau dans un contexte encore particulier... Malgré les contraintes sanitaires, l'amicale laïque a proposé durant l'année:

- sa traditionnelle vente de sapin de Noël,
- ses actions bennes à ferrailles trouvant un fort engouement,
- deux distributions de repas à emporter.

Toutes ces actions permettent ainsi de participer à la vie scolaire de nos enfants au

travers de sorties ou projets (fortement mis entre parenthèse cette année encore faute à ce "vilain virus" comme l'aiment le dire nos chers enfants).

Ouel regret de ne pouvoir assister à des manifestations plus conviviales comme notre kermesse. Nous espérons vivement pouvoir faire danser nos chers loulous l'année prochaine, à l'occasion de cette fête de fin d'année si attendue...

Nous souhaitons à nouveau adresser nos remerciements à toutes les personnes qui s'engagent de près ou de loin dans notre vie associative.

À l'approche des vacances,

.....

nous vous souhaitons de passer d'agréables moments en familles et entre amis.

COMITÉ DES FÊTES:

......

Le vide grenier du 14 juillet est annulé.

......

FÊTE DE SAINT LUNAIRE:

Le Dimanche 11 juillet 2021 à 10 H 30 : messe à l'église du Vieux Bourg suivie du verre de l'amitié selon les mesures sanitaires en vigueur.

AMICALE BOULISTE:

......

L'Amicale Bouliste vous informe qu'elle a repris son activité le 28 juin dans le respect des normes sanitaires en vigueur : le port du masque est OBLIGATOIRE en intérieur. Du gel hydroalcoolique est mis à disposition par l'association. Le jour des rencontres reste inchangé, à savoir le lundi dès 13h30. Les débutants sont aussi les bienvenus.

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS:

• Assemblée générale le samedi 10 juillet à 11 h à la salle polyvalente

......

- Commémoration de la Libération de la Commune le 4 août 1944 le dimanche 1er août 2021
- > 11h15: RDV au Vieux Bourg
- > 11h30 : rassemblement devant la stèle des 2 résistants morts pour la France, dépôt de gerbe, minute de silence, discours

> 12 h : vin d'honneur champêtre offert par la mairie selon les mesures sanitaires en vigueur.

.....

L'ÂNE en FÊTE à CRÉHEN:

L'association créh'âne de Créhen organise la manifestation, « l'âne en fête » qui se tiendra à Créhen (à côté de la salle polyvalente) le dimanche 11 Juillet.

Plusieurs animations et expositions seront proposées au public.

- Dimanche matin : défilé dans le bourg, et animation sur le site
- Au programme : parcours de bât, concours d'attelage, travaux agraires, promenade à dos d'âne et calèche.
- Ateliers et jeux pour les enfants, jury composé d'enfants, école des ânes, présence de randonneur écrivain.

LES INFOS DE LA MAIRIE

......

→ DON DU SANG:

Donner est un acte généreux qui sauve des vies. Les prochaines collectes de

- sang auront lieu : • le jeudi 8 juillet 2021 à la salle des fêtes de Mati-
- gnon de14h à 18h30. • le mardi 13 juillet à la salle d'armor de St Cast de 14h à 18h30

Inscription sur : mon-rdvdondesang.efs.sante.fr

Toute personne agée de 18 ans à 70 ans est un donneur potentiel, n'hésitez pas à vous présenter. Merci pour votre participation!